

## **2<sup>nd</sup> comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Île**

**Aubignan, le 17 décembre 2013**

### **Ordre du jour :**

- **Bilan des actions réalisées en 2013**
- **Programme 2014**

### **Présents :**

- Pierre MARGAILLAN, Président de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux
- Robert AYME, Président de la société de chasse d'Aubignan
- Laetitia BAKOUR, Directrice de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux
- André CAMBE, Adjoint au Maire d'Aubignan
- Magali COMBE, Technicienne au Conseil Général
- Christelle DELPRAT, Directrice générale des services à la mairie d'Aubignan
- Alain GUILLAUME, Conseiller municipal à Aubignan et Vice-président de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux
- Grégoire LANDRU, Chargé de mission au CEN PACA
- Guy MOURIZARD, Adjoint au Maire d'Aubignan
- Jean-Pierre OLIOSO, Vice-président de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux
- Hervé OUBRIER, Animateur du contrat de rivières à l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux
- Alain ROMAN, éleveur sur le site de Belle-Ile
- Patrick TESTUD, Adjoint au Maire d'Aubignan

### **Excusés :**

- Anthony ROUX, Chargé de mission au SMAEMV
- Guillaume SALASCA, Technicien à la DDT

-----

M. GUILLAUME accueille les participants.

M. MARGAILLAN introduit la réunion. Il indique que cette année a surtout été consacrée à la préparation de la gestion : maîtrise foncière/d'usage de la mayre nord, signature d'une convention avec le lycée Louis Giraud de Carpentras/Serres pour la réalisation d'une aire d'accueil et d'un sentier pédagogique, et coordination entre acteurs. Il ajoute que des actions ont néanmoins pu être réalisées : sortie grand public dans le cadre du festival Ventoux Biosphère, chantier de bénévoles pour le nettoyage du site, entretien de la mayre...

M. LANDRU présente le bilan des actions réalisées en 2013 ainsi que les actions programmées en 2014, éléments qui sont détaillés dans le rapport annuel 2013.

## **Bilan 2013 :**

En synthèse, le bilan 2013 est le suivant :

- 20 actions étaient programmées en 2013,
- 8 ont été réalisées,
- 10 ont été partiellement réalisées,
- 2 ont été reportées.

Parmi les faits marquants :

- La qualité de l'eau de la mayre a été analysée par le Conseil Général dans le cadre du suivi départemental de la qualité des cours d'eau de Vaucluse. Ces analyses révèlent la présence de germes issus d'une contamination d'origine fécale, ainsi que la présence de micropolluants (glyphosate, AMPA et aminotriazole) en concentrations supérieures aux normes de potabilité.
- L'éleveur a poursuivi l'exploitation des prairies comme il l'a fait jusqu'ici, sans que ne lui soit imposées de nouvelles contraintes.
- Les friches attenantes aux plans d'eau du nord-est ont été entretenues, et sont nettement moins embroussaillées fin 2013 qu'elles ne l'étaient en 2012.
- L'EPAGE a réalisé l'entretien de la végétation de la mayre dans le cadre de son programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau. Cet entretien a tenu compte des enjeux biologiques du site (Castor, Agrion de mercure...).
- Une sortie grand public a été organisée le 20 mai dans le cadre du festival Ventoux Biosphère porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux. Cette sortie a vu la participation de 6 personnes.
- Un chantier de bénévoles a été organisé le 12 octobre afin de procéder à l'enlèvement des déchets du site. Les 17 personnes qui ont répondu à l'appel ont retiré 6m<sup>3</sup> de déchets, qui ont ensuite été évacués vers la déchetterie avec le soutien logistique de la commune.
- Un partenariat a été établi avec le lycée agricole Louis Giraud de Carpentras/Serres pour l'implication de classes de BTA et BTS « Aménagement paysager » dans la conception et la réalisation de tout ou partie d'une aire d'accueil et d'un sentier pédagogique. Plusieurs rencontres avec l'équipe pédagogique ont eu lieu sur site et en classe. Une convention tripartite EPAGE SOMV – CEN PACA – lycée agricole a été conclue en fin d'année.

## **Programme 2014 :**

24 opérations sont programmées pour 2014, parmi lesquelles :

- L'organisation d'une sortie grand public dans le cadre de la journée mondiale des zones humides qui se tiendra le 2 février et qui aura pour thème cette année « Agriculture et biodiversité »,
- La définition d'un projet d'aire d'accueil et de sentier pédagogique,
- La restauration du système de baignage gravitaire.

## **Questions diverses :**

M. AYME demande pourquoi le club d'éducation canine est parti.

M. MARGAILLAN répond que le club est parti volontairement pour relocaliser son activité à Châteaurenard.

Mme DELPRAT demande si un plan de communication est prévu pour la sortie organisée dans le cadre de la journée mondiale des zones humides le 2 février.

M. LANDRU répond qu'un communiqué de presse a été diffusé et que la sortie est inscrite dans l'agenda des sorties nature du CEN PACA et sur le site Internet de Eaufrance.

M. AYME demande combien de personnes étaient présentes pour les sorties.

M. LANDRU répond que la sortie organisée dans le cadre du festival Ventoux Biosphère a réuni 6 personnes et le chantier de nettoyage 17 personnes.

Mme DELPRAT demande si un rapprochement a été fait avec les écoles pour des animations.

M. LANDRU répond que préalablement à l'accueil des scolaires, le site doit être sécurisé (vis-à-vis de la pratique de la chasse notamment) et le cheminement arrêté (vis-à-vis de la conduite de l'exploitation agricole notamment).

M. ROMAN évoque le problème des barrages de castors qui provoquent une élévation du niveau d'eau de la mayre, l'inondation des prairies et leur dégradation.

M. OUBRIER indique que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a été saisi et qu'il doit fournir un rapport d'expertise.

M. AYME demande si le propriétaire de la parcelle F998 (mayre en limite nord du site) est d'accord pour la vendre à l'EPAGE.

M. OUBRIER répond par l'affirmative et ajoute que le propriétaire est également d'accord pour que l'EPAGE procède à l'entretien de la végétation de la mayre préalablement à la vente. Les travaux sont prévus au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Un aparté est fait sur les moyens pour établir et faire appliquer un règlement sur le site (rappel : il n'est pas possible de prendre un arrêté municipal, les parcelles n'étant pas propriété communale).

Mme COMBE indique que le cas de l'ENS de Belle-Île est atypique et propose de se renseigner sur la mise en œuvre d'un règlement par un syndicat.

Un aparté est également fait sur les accès. M. TESTUD insiste sur le fait que l'accueil du public sera ingérable si l'EPAGE n'est pas propriétaire de l'ensemble des terrains du site.

M. GUILLAUME indique que les accès aux parcelles privées devront impérativement être maintenus lorsque le sentier pédagogique sera réalisé.

Enfin, M. MARGAILLAN indique que le bureau de l'EPAGE s'est prononcé favorable, à l'unanimité (5 membres présents/6), pour l'inscription de l'ENS en réserve de chasse, que cette décision a été rapportée au conseil syndical de l'EPAGE et qu'aucun membre ne s'y est opposé.

M. AYME indique qu'il donnera aux chasseurs d'Aubignan une feuille du foncier de Belle-Île. Les chasseurs sauront ainsi quelles parcelles sont privées et quelles parcelles sont à l'EPAGE.